



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Amendement de la Municipalité au Préavis N° 18/2016-2021

**Demande de crédit de CHF 60'000.00 TTC
couvrant une étude portant sur de nouvelles
chaudières pour les bâtiments communaux**

Responsabilité du dossier :
Bâtiments communaux
M. Denis Lehoux - municipal

Founex, le 20 juin 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité a pris connaissance, avec intérêt, de l'amendement déposé par la Commission de l'énergie dans le cadre du préavis municipal N° 18/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 60'000.00 TTC couvrant une étude portant sur de nouvelles chaudières pour les bâtiments communaux. L'amendement en question, s'il est approuvé par le Conseil communal, obligera la Municipalité à déterminer les besoins d'assainissement énergétique des différents bâtiments communaux, en prenant en compte les objectifs généraux de la stratégie énergétique 2050.

2. Prise de position de la Municipalité

Par le biais du présent amendement, la Municipalité tient à vous informer qu'elle est tout à fait favorable à la requête de la Commission de l'Energie et qu'elle mettra tout en œuvre pour que ces objectifs fassent partie de son étude. Néanmoins, il convient de souligner que ces travaux supplémentaires nécessiteront un crédit d'étude complémentaire.

3. Amendement

Pour ce faire, la Municipalité vous propose d'augmenter de CHF 40'000.00 le crédit extrabudgétaire faisant l'objet du préavis municipal N° 18/2016-2021, ce qui portera celui-ci à un montant total de CHF 100'000.00 TTC.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu L'amendement au préavis municipal N° 18/2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 60'000.00 TTC couvrant une étude portant sur de nouvelles chaudières pour les bâtiments communaux

DÉCIDE

D'octroyer à la Municipalité une enveloppe supplémentaire d'un montant de CHF 40'000.00 TTC portant ainsi le crédit d'étude faisant l'objet du préavis municipal N° 18/2016-2021 à CHF 100'000.00 TTC

De financer ce montant par la trésorerie courante

D'amortir cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9281.003 « Fonds de rénovation bâtiments + équipements »

Ainsi approuvé par la Municipalité le 19 juin 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Deblue

la secrétaire :

Claudine Luquiens



Le municipal responsable :

Denis Lehoux